



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 1/2004**

Vevey, le 15 janvier 2004

**Réponse à l'interpellation de MM. Sven Tobler et Alain Gonthier pour le groupe  
Mouvement pour le socialisme-solidaritéS « Circulation de commissions »**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 20 juin 2002, MM. les conseillers communaux Sven Tobler et Alain Gonthier ont interpellé la Municipalité concernant la création éventuelle d'une nouvelle commission municipale de la circulation.

A cet effet, ils posaient les questions suivantes :

*La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il vaudrait mieux renforcer la commission d'aménagement du territoire plutôt que créer une commission concurrente ?*

*Et si elle n'est pas de cet avis, pourquoi, et quels sont les buts propres qu'elle pense assigner à cette nouvelle commission ?*

Réponse de la Municipalité :

Après mûre réflexion, la Municipalité considère que la Commission d'Aménagement du Territoire est tout-à-fait apte à traiter les problèmes de circulation à Vevey.

Elle sera renforcée, de cas en cas, par des spécialistes en la matière.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 janvier 2004.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud